Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212200612-20251203-20251201-DE

République Française

Département des Côtes d'Armor

Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Nombre de votants
15	15	14
Date de la convocation		
25 novembre 2025		

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi trois décembre, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de Bernard TRUBUILT, Maire.

Présents : Bernard TRUBUILT (Maire), Eléonore KOGLER, Christophe LE DANTEC, Marguerite GUYOMARD (Adjoints), Alain JOUAN, Martine TRUBUILT, Christine ROBIC, Pascal LE GALL, Catherine LE ROY, Emilie CALLEWAERT, Pierre-Yves MAHÉ, Jean-Yves JEGO, Solen LE NEPVOU de CARFORT.

Absences : Christophe POPIOL, Lucie SAINTILLAN (pouvoir à Jean-Yves JEGO).

Secrétaire de séance : Pierre-Yves MAHÉ

2025/12/01

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Vu l'article L. 2122-22 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2024/06/01 du Conseil municipal en date 18 juin 2024 portant attribution de délégations au Maire,

1- COMMANDE PUBLIQUE :

Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes au titre de sa délégation d'attributions
« **4°** Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » :

Devis signés depuis la précédente séance :

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212200612-20251203-20251201-DE

DATE	ENTREPRISE	OBJET	€ TTC
17/10/2025	CAILLAREC	Réfrigérateur du restaurant scolaire	2 657,80 €
24/11/2025	LOCARMOR	Location minipelle	270,60 €
03/12/2025	SEDI EQUIPEMENT	Fournitures administratives	276,48 €

Monsieur le Maire informe en outre l'Assemblée avoir signé le 31/10/2025 l'avenant n°1 du marché de travaux d'assainissement signé avec l'entreprise REZO Ouest ; avenant d'un montant de 1 750 € HT. Ce faisant, le montant total du marché est passé de 61 539,43 € HT à 63 289,43 € HT.

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises et des informations transmises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

****

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire,**

Pierre-Yves MAHÉ **Bernard TRUBUILT**

Affiché en Mairie le 10 décembre 2025
Transmis en Préfecture le 10 décembre 2025